



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 035-263502221-20241014-D\_2024\_40B-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
40

Séance du 8 octobre 2024

Objet

SAAD GIR 5 et 6

-----  
Approbation de la  
proposition de budget  
primitif 2025  
-----

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Gautier qui donne pouvoir à Madame Torlay.

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Madame Abi Fadel  
Madame Denigot  
Monsieur Lemonnier  
Madame Motte-Tchernia

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	13
Présents	8
Votants	9

**Vote**

Pour	7
Contre	0
Abstention	2

**SAAD GIR 5 ET 6**

-----  
**APPROBATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2025**  
-----

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

PAR 7 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

ADOpte la proposition de budget primitif 2025 du SAAD GIR 5 et 6, telle que présentée en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 514 000,00 €
- Section d'investissement : 141,68 €

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

